



Commune de Baulon
Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal

Réunion du 16 septembre 2022

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le **26 SEP. 2022**
ID : 035-213500168-20220916-2022_067_02-DE

³⁵⁵⁸⁰ Le seize septembre deux-mille-vingt-deux, à 19h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le neuf septembre deux-mille-vingt-deux, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni sous la présidence de M. VERON Christophe, Maire.

Présent.e.s : MM. VERON Christophe, VIRONDEAU Fabien, PERTHUIS-GAUTIER Baptiste, Mme BONNY Michelle, M. CRAMBERT Jean-Paul, Mmes SAËZ Lucie, LEROY Marie-Françoise, M. HARDY Patrick, Mme PIERSON Nelly, M. de PIOGER Marc, Mme ARTARIT Karine, MM. BICHET Guillaume, GEORGEAULT Xavier, Mme GRIMAUULT Séverine

Absent.e.s excusé.e.s : Mme LANÇON donne pouvoir à Mme BONNY, M. HAMON Ludovic donne pouvoir à M. HARDY, Mme GODARD donne pouvoir à Mme GRIMAUULT, Mme LORGEUX

Absente : Mme PIERROT

Mme PIERSON est désignée secrétaire de séance

2022-067-02 – FINANCES – TARIFS 2022

Afin de tenir compte de la forte inflation exceptionnelle sur l'année 2022, M. VIRONDEAU _ Adjoint au Maire _ propose d'appliquer une augmentation de certains tarifs de 3,5%, à savoir : la location de la salle polyvalente, les droits de place, les tarifs « espaces verts » et le tarif insertion publicitaire. Les tarifs des photocopies et impressions sont adaptés.

Tous les autres tarifs restent identiques à 2021.

M. le Maire souligne que ces tarifs restent cohérents en comparaison des prix observés dans les communes du secteur. Baulon se situe même dans la fourchette basse de ce comparatif.

Salle polyvalente :

	Petite Salle Capacité : 80 personnes sans cuisine			Grande Salle : 280 personnes la Petite Salle est incluse dans la Grande Salle sans cuisine			Petite salle + Cuisine			Grande salle + cuisine		
	Particuliers		Asso. de la Commune	Particuliers		Asso. de la Commune	Particuliers		Asso. de la Commune	Particuliers		Asso. de la Commune
	Commune	Hors Commune		Commune	Hors Commune		Commune	Hors Commune		Commune	Hors Commune	
Journée (8h - 18h)	125 €		51 €	180 €	201 €	73 €	245 €		99 €	300 €	344 €	122 €
Soirée (14h - 4h)	125 €		51 €	180 €	201 €	73 €	245 €		99 €	300 €	344 €	122 €
Journée + soirée (8h - 4h)	159 €		73 €	253 €	297 €	110 €	316 €		143 €	413 €	490 €	180 €
Vendredi 18h- Dimanche 4h	174 €		84 €	274 €	306 €	128 €	328 €		146 €	435 €	506 €	191 €
Week-end (samedi 14h - dimanche 18h)	205 €		89 €	335 €	372 €	134 €	398 €		151 €	530 €	592 €	214 €
Week-end (samedi 8h -lundi 4h)	240 €		98 €	409 €	484 €	143 €	478 €		194 €	646 €	764 €	242 €
Week-end (vendredi 18h - lundi 4h)	274 €		120 €	467 €	554 €	181 €	515 €		218 €	706 €	818 €	277 €

Réveillon (de 12h à 12h)	Tarif unique		Particuliers : 698 € Professionnels : 1 399 €			
Vin d'honneur - inhumation	Tarif unique	37 €				
Vin d'honneur durée max : 3h	Tarif unique	98 €				

Location de la salle polyvalente aux associations communales :

Chaque association de la commune bénéficie de la gratuité de la salle en semaine, en dehors des samedis, dimanches et jours fériés.

Les samedis, dimanches et jours fériés, la salle leur est louée au tarif « associations », dans la limite de 5 locations par année scolaire. Au-delà, la salle peut leur être louée, mais au tarif « associations » multiplié par 2 (200%).

NB : en cas de location le week-end (forfait 2 jours ou 3 jours) incluant le vendredi soir, la location est payante dès la 1^{ère} location.

Une fois par année scolaire, à une date librement déterminée en accord avec la mairie, les associations pourront bénéficier d'un tarif payant « associations » divisé par 2 (50%) – location incluse dans les 5 locations payantes par an.

Enfin, Les associations pourront une fois par année scolaire, louer la salle polyvalente à titre gratuit un samedi, un dimanche ou un jour férié, pour :

- o Leur assemblée générale ;
- o Lors d'une répétition générale (théâtre, danse...) sans entrées payantes ;
- o Pour l'organisation d'une cérémonie officielle.

NB : une caution de 500,00€ sera demandée aux associations communales qui emprunteront le matériel de sonorisation/vidéo de la salle.

Salle de la Noël :

- o 50€ le week-end (DCM du 19 février 2021)
- o 40€ mensuels pour une occupation hebdomadaire d'une demi-journée (DCM du 26 mars 2021)
- o 50€ mensuels pour une occupation hebdomadaire (DCM du 18 mars 2022)

NB : la location de la salle de la Noël est suspendue jusqu'à nouvel ordre.

Autres tarifs :

TARIFS MEDIATHEQUE		TARIFS CIMETIERE	
Inscription 2 adultes	10,00 €	Concessions	
Inscription 1 adulte	6,00 €	30 ans	298,00 €
Moins de 18 ans / étudiants / bénéficiaires des minimas	gratuité	15 ans	149,00 €
Bénévoles/écoles/asso. /services péri/extrascolaires / assistantes maternelles	gratuité	Taxes funéraires	
Accès internet	gratuité	1 profondeur	130,00 €
Impression A4 N&B	0,35 €	2 profondeurs	146,00 €
Remplacement carte de lecteur	2,00 €	Exhumation cercueil entier	119,00 €
Remboursement de documents non rendus, perdus ou ou détériorés		Exhumation cercueil détruit	71,00 €
Livre de poche ou revue	6,00 €	Inhumation	60,00 €
Album enfant, CD ROM, BD	12,00 €	Columbarium	
Livre broché, disque compact	18,00 €	30 ans	1 519,00 €
Coffret disques compacts	36,00 €	15 ans	761,00 €
DVD, Beau livre, livre d'art	46,00 €	Dispersion de cendres	109,00 €
Désherbage de livres, CD et revues		Ouverture / fermeture case	54,00 €
Livre adulte et CD	1,00 €	TARIFS PHOTOCOPIES	
Livre enfant et revue	0,50 €	Tarifs particuliers	
Festival Marmaille		A4	0,35 €
		A3	0,70 €

Envoyé en préfecture le 23/09/2022

Reçu en préfecture le 23/09/2022

Affiché le **26 SEP. 2022**

ID : 035-213500168-20220916-2022_067_02-DE

Adultes / enfants	6,00 €	Tarifs associations	
Programmateurs	4,00 €	A4	0,20 €
TARIFS ESPACE JEUNES		A3	0,40 €
Adhésion annuelle par jeune	10,00 €	DROITS DE PLACE	
Moyenne sortie ou activité spécifique sur place	6,00 €	Commerçants ambulants	
<i>Allocataire CAF ou MSA :</i>	4,00 €	Vente hebdomadaire (/mois) – facturation trimestrielle	6,00 €
Activité avec prestataire ou grande sortie	11,00 €	Vente occasionnelle (/jour)	11,40 €
<i>Allocataire CAF ou MSA :</i>	9,00 €	Manèges	
Sortie exceptionnelle avec bus	16,00 €	Forfait journalier	54,00 €
<i>Allocataire CAF ou MSA :</i>	14,00 €	Branchement électrique (/jour)	5,20 €
TARIFS INSERTION BULLETIN		Cirques ou manifestations sous chapiteau	
1/8 page pour 1 bulletin	41,00 €	Forfait minimum 2 jours (jours d'installation et de démontage compris)	16,60 €
TARIFS ESPACES VERTS		Jour supplémentaire	5,70 €
Terre végétale (le m ³)	5,20 €	Branchement électrique (/jour)	5,20 €
Une remorque (PTAC < 750kg)	3,10 €	Dépôt de caution (nouveau)	A définir

CANTINE ET GARDERIE

Garderie :

TARIFICATION horaires	TARIFS
07H00 – 08H20	1,65€
16H30 – 18H00	1,65€
Au-delà de 18h00 application d'une majoration de 0.25€ par quart d'heure :	
16h30 – 18h15	1,90€
16h30 – 18h30	2,15€
16h30 – 18h45	2,40€
16h30 – 19h00	2,65€
Retour de l'étude surveillée (assurée par l'école privée) 17h35 - 18h00	0,45€
Pour toute fréquentation au-delà de 19h00	10€/famille

Cantine :

TARIFICATION	
Repas enfant	3,85€
Repas majoré	4,50€
Repas pour enfant non résident (<i>hors critères de prise en charge</i>)	4,36€
Repas adulte	5,72€
Repas agent communal	3,53€
Couvert pour repas allergique	0,50€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE la modification tarifaire telle que présentée ci-dessus ;
- AUTORISE M. le Maire ou son représentant à appliquer les mesures présentées ci-dessus à compter du 1^{er} octobre 2022.

Votants : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 23/09/2022

Reçu en préfecture le 23/09/2022

Affiché le 26 SEP. 2022

ID : 035-213500168-20220916-2022_067_02-DE

Affaire inscrite à l'ordre du jour,
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Christophe VERON

